

REUNION DU 25 MARS 2009

Le vingt cinq mars deux mil neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

M. Patrick HAMARD, Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints

M. Romaric LECOINTRE, Mme Marie-Thérèse CROZA, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mlle Laurie CALLEJON, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, Mme Maylis THURET, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,

Date de convocation : 17 mars 2009

Date d'affichage : 26 mars 2009

SOMMAIRE :

- 1°) ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2008
- 2°) ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
- 3°) ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT
- 4°) ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENT SUBVENTIONS TRAVAUX INVESTISSEMENT
- 5°) ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009
- 6°) COMMUNE - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2008
- 7°) COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
- 8°) COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTAT
- 9°) COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009
- 10°) DELIBERATION - VACATIONS FUNERAIRES
- 11°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2008

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

2°) ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :15 702.05 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 23 112.07 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :3 940.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 37 066.23 €

3°) ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres du Conseil Municipal après en avoir entendu le compte administratif 2008 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2008 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 7 410.02 € et un excédent d'investissement de : 33 126.23 € décide d'affecter les excédents comme suit :

002 : 7 410.02 €

001 : 33 126.23 €

4°) ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENT SUBVENTIONS TRAVAUX INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a bénéficié et encaissé en 2006 une subvention de 19 161 € pour des travaux d'assainissement. Cette subvention devant faire l'objet d'un amortissement, Monsieur le Maire, après étude par la commission finances, demande que cette somme de 19 161 € soit amortie sur 5 années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à l'amortissement de cette subvention comme suit :

- Exercice 2009 : 3 830 €
- Exercice 2010 : 3 830 €
- Exercice 2011 : 3 830 €
- Exercice 2012 : 3 830 €
- Exercice 2013 : 3 841 €

5°) ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 24 300.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 24 300.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 42 020.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 42 020.00 €

6°) COMMUNE - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

7°) COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 416 941.19 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 514 081.44 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 162 060.37 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 275 888.41 €

8°) COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2008, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2008 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 97 140.25 € et un excédent d'investissement de : 113 828.04 € décide d'affecter les excédents comme suit :

002 : 28 100.00 €
1068 : 69 040.25 €
001 : 113 828.04 €

9°) COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2009 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :467 330.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :467 330.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :237 543.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :237 543.00 €

10°) DELIBERATION - VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a modifié le régime de ces opérations funéraires en réduisant notamment le nombre d'opérations donnant lieu à surveillance des services de police et en modifiant le montant des vacations. L'article L.2213-15 précise dorénavant que le montant unitaire des vacations funéraires doit s'établir entre 20 € et 25 €. Chaque maire devant fixer, dans le respect du plancher et du plafond précité, le taux applicable après avis du conseil municipal.

Compte tenu de ce qui précède, monsieur le Maire propose de réévaluer le montant de la vacation funéraire en la portant à 25 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire

FIXE le montant de la vacation funéraire à 25 € pour la surveillance et le contrôle des opérations funéraires effectuées par Monsieur le Maire.

CHARGE monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

11°) DIVERS

✧ Compte rendu par M. Patrick CAYON du Conseil d'école

✧ Courrier du Club du Bon accueil : Demande d'autorisation d'accéder à la grande salle à titre exceptionnel lorsque le nombre d'adhérents présents est trop élevé (cantine trop petite). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de répondre à ce courrier.

✧ Date des prochaines réunions du Conseil Municipal : mardi 28 avril 2009 et mardi 2 juin 2009.

✧ Compte rendu des commissions :

↳ P. CAYON :

SIAEP : Compte rendu de la réunion du 25/03/2009 (vote du budget). Une réunion est programmée à CHEVIRE LE ROUGE le 24 juin 2009 : voir si la salle est disponible.

↳ J. BELLIER :

Commission environnement CCCB : Compostage individuel : des bons de commande seront très bientôt à disposition des administrés au secrétariat de la mairie (l'information sera diffusée dans le journal et par affichage aux lieux habituels). Rappel : composteurs de 600L au prix de 19.00 €.

Commission sports et loisirs : Assemblée générale de l'ASLC le 17 avril 2009. Réunion de la commission prévue le 21 avril 2009 à 18H30.

↳ M-T CROZA :

Commission Fêtes et réceptions : Le fleurissement a eu lieu le vendredi 20 mars et le carnaval le samedi 21 mars 2009.

↳ P. HAMARD :

Commission urbanisme et bâtiments communaux : réunion prévue le mercredi 8 avril 2009 à 20H30.

Commission fêtes et réceptions : réunion prévue le 14 avril 2009 à 20H30.

↳ A. AUDOUIN :

Commission communication : réunion prévue le 31 mars 2009 à 20H30.

Le panneau d'affichage, pour le plan de la commune avec indication des entreprises et artisans, a été installé sur l'abri bus situé place de Cavire.

Le Conseil Municipal a procédé au choix du nom du petit bulletin qui se dénommera dès la prochaine parution « CAVIRE INFO » (proposition de M. MAZZANTI).

Sans autres questions la séance est levée le mercredi 25 mars 2009 à 22 H 40.